



Ville de La Seyne-sur-Mer

DÉPARTEMENT
Du Var

ARRONDISSEMENT
TOULON

DÉMOCRATIE LOCALE

République Française

Mairie de La Seyne-sur-Mer

CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE EST Ouest, Sud et Nord

Commission Cadre de vie
(circulation-stationnement-sécurité)

Réunion du vendredi 25 juin 2010



ÉTAIENT PRÉSENTS.-

POUR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Michel REYNIER, Adjoint au Maire chargé du développement de la démocratie locale,
Bernard TROUCHET, Adjoint au Maire chargé des quartiers Ouest,
Annie MARTIN-GHIBAUO, Adjointe au Maire déléguée dans le domaine de la Santé et de l'Hygiène,
Jean MICHEL, Conseiller Municipal délégué dans le domaine du contrat de baie et des forêts.

POUR LES COMMISSIONS CADRE DE VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS CENTRE-EST :

Pauline COOPER, Joëlle JEGOU.

POUR LES COMMISSIONS CADRE DE VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS OUEST :

Lucienne ANNOT, Colette BILARDU, Francis BILARDU, Fernand GASSAUX, Nicole HARANT, Francis POURCHIER.

POUR LES COMMISSIONS CADRE DE VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS NORD:

Thierry BILLOIR.

POUR LES COMMISSIONS CADRE DE VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS SUD:

André FOURNIER, Jean MEDURI.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS.-

Gérard AGNESIO, Élisabeth CANIOTTI, Marcelle DESCAMP, Gilles DINAPOLI, Lucien EBRONNE, Ingrid KONE-KAMAMBA, Christian PHILIPPON, Jean-Luc PORTELLI, Suzanne TACHON, Jean TURCAN, Colette WOLF (résidents La Seyne sur Mer), Jacques BARBAROUX (résident Ollioules), Boris FAGNART (résident Six-Fours Les Plages), Arsène MARZOUVANLIAN, Danièle SIUDE (résidents Bandol), Sylvette PERVANCON, Roger SERVIERES (résidents Sanary), Solange ARDOUIN, Gisèle ROBBANIO (CIL La Seyne Sud et Ouest), Jean-Claude ROUSSEAU (association Les Amis de Janas), Alain VERIGNON (association Robin des Toits),

Josiane TOGNETTI (Conseillère Municipale Six-Fours Les Plages),
Jean-François AGNIER, Élisabeth BOUCHET (CRIIREM Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Électromagnétiques, Europe Écologie / Les Verts).

La Presse (La Marseillaise).

PARTICIPAIENT À CETTE RÉUNION :

Luc PALANGIE, directeur territorial, service vie des quartiers – démocratie participative,
Virginie VASSORT, agent de maîtrise, service vie des quartiers – démocratie participative, assure le secrétariat de la réunion.

Étaient excusés.-

Claude ASTORE, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des infrastructures,
Solange ANDRIEU, Adjointe au maire déléguée à la définition et la mise en œuvre de la politique de solidarité,
Christian BIANCHI, Adjoint au Maire chargé des quartiers Nord,
Raphaëlle LEGUEN, 1^{ère} Adjointe au Maire déléguée dans le domaine de la Mer, l'Écologie urbaine et littorale et les Cimetières,
Martial LEROY, Adjoint au Maire chargé des quartiers Centre Est,
Alain LOPEZ, Adjoint au Maire chargé des quartiers Sud,
Angélique MAZOYER, Conseillère Municipale déléguée dans les domaines du spectacle vivant et du développement des technologies de l'information et de la communication,
Fanny MAGAGNOSC-VANNI, Responsable du Pôle Proximité Population et Prévention,
Anne AUSSENAC, service politique énergétique et développement durable,
Hanna VALENTOVA, coordinatrice du CLSPD,

André BARBERO, Christian BODARD, Andrée BONIFAY, Gilbert BRESSAN, Christian FESTOU, Corinne JOUVE, Serge PARRINI, Odile PAVILLON, François PEYRE, Alain PIACONTINO (conseillers de quartiers Centre-Est),

Hélène BERENGER, Brigitte FUMASOLI, Marie-Claire GUILLIEN, Jean-Jacques HAURE-PLACEE, Nicole LANATA, Jean-Paul PICQ (conseillers de quartiers Ouest),

Sylvie DEZES, Claude MAGNIN, Danièle ROUVIER, Daniel SORIANO, Zorha SORIANO (conseillers de quartiers Sud).

Bernard TROUCHET ouvre la séance. Il remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Il propose ce soir de débattre des problématiques liées à la présence des antennes des opérateurs de la téléphonie. Il rappelle aux participants que la tenue de cette réunion et son objet émane d'une proposition de Madame BILARDU, conseillère de quartiers

Il présente **Jean MICHEL** Conseiller Municipal délégué dans le domaine du contrat de baie et des forêts et **Alain VERIGNON**, Association Robin des Toits, qui animeront cette rencontre.

Jean MICHEL rappelle son engagement politique. Il précise qu'il défend l'écologie

depuis 23 ans. Depuis deux ans, il consacre une partie de son activité à l'étude sur la nocivité éventuelle des radio-fréquences émises par les antennes des opérateurs de la téléphonie. Cette étude résulte d'interpellations de citoyens habitants à proximité de l'antenne relai située au quartier Chateaubanne et manifestants des inquiétudes. Ces citoyens ont attiré mon attention sur leurs problèmes de santé et, notamment, des troubles métaboliques de l'organisme qui sont apparus quelques temps après l'installation de cette antenne. Certains sont présents ce soir dans cette assemblée.

Il indique que des études concernant les méfaits des antennes sont menées depuis une dizaine d'année dans plusieurs pays.

A ce propos, il évoque le rapport international BIO-INITIATIVE sur les champs électromagnétiques. Ce document compile plus de mille cinq cents études consacrées à la question. Cette analyse synthétique relève, entre autres, dans ses conclusions, les dangers sur la santé que représentent les émissions de type téléphonie mobile dont le téléphone portable, les émissions UMTS – Wifi – Wimax – Blue tooth et celles liées au téléphone à base fixe « DECT ».

Il déplore le désintérêt du gouvernement actuel français sur les contenus et conclusions publiés dans les études de cette nature.

Il relate également les travaux des différents groupes de travail mis en place à la suite des rencontres du Grenelle de l'Environnement. Ces groupes de travail ont évoqué les risques liés à la téléphonie mobile¹ et proposé des solutions.

Parmi les initiatives de notre Municipalité, notre ville s'était portée candidate comme ville pilote sur la problématique des émissions de radiofréquence. Elle n'a pas été retenue. La ville de Cannes a été préférée en région PACA.

Il informe l'assemblée qu'une cinquantaine d'antennes sont installées sur différents secteurs de La Seyne-sur-Mer.

Il propose de créer un collectif composé de seynois exposés aux ondes électromagnétiques pour rencontrer les opérateurs.

Il ajoute que des mesures d'intensité sont prévues à l'automne 2010.

Alain VERIGNON représentant l'association « Robin des Toits » prend la parole et apporte quelques éléments complémentaires au débat. Il décline les 3 grands types d'antennes actuellement en service, à savoir :

- GSM (900 MHz)
- DCS (1800 MHz)
- UMTS (2100 MHz)

Un nouveau type d'antenne doit être expérimentée par l'opérateur Free prochainement. Il convient de savoir qu'une station peut accueillir 3 antennes par

¹**Grenelle de l'Environnement - le Groupe 3 : « Instaurer un environnement respectueux de la santé »** propose des actions impliquant les professionnels de la santé et de l'environnement mais aussi les acteurs économiques, les collectivités territoriales et les citoyens, pour rechercher des convergences scientifiques, une meilleure gouvernance, et un appui aux décisions publiques.

Dans son point 4 consacré à la Prévention des risques naturels et technologiques, ce groupe a traité de diverses questions. Parmi celles-ci, le collège des ONG propose un renforcement de la réglementation relative aux risques liés aux radiofréquences pour atteindre un seuil de 0,6V/m, niveau d'émission qui ne fait pas consensus. Certaines ONG proposent une mesure de généralisation de la vente d'oreillettes de qualité lors de l'achat des téléphones mobiles et de restriction d'accès des téléphones les plus émissifs chez les enfants de jeune âge. Le collège des employeurs émet une réserve sur ces mesures.

opérateur et couvrir 360°.

Il complète son intervention sur les effets et la difficulté de mesurer l'intensité des émissions d'ondes électromagnétiques. Cette intensité varie constamment selon le nombre d'appels téléphoniques ou l'utilisation d'autres appareils.

Du point de vue médical, il est apparu que certaines personnes présentent des signes d'électrohypersensibilité.

L'association « Robin des Toits » met à disposition sur son site internet « Le Pack Robin ». C'est un résumé de l'information sur les dangers de la téléphonie mobile: portable et antennes GSM, UMTS (3G), Wimax, Wifi, Bluetooth, téléphone sans fil DECT...

Un long débat s'engage entre les participants. Lors de cet échange, les intervenants développent leur argumentaire sur la présence d'antennes à proximité des écoles, l'usage des micro-ondes et autres sujets liés aux émissions d'ondes électromagnétiques.

Bernard TROUCHET évoque les dispositions préconisées par l'Éducation Nationale qui se traduisent par l'interdiction du téléphone portable dans tous les établissements scolaires du primaire. Cet interdiction figure sur le règlement de chaque établissement. Ce document est signé par tous les parents à la rentrée scolaire. Cette mesure s'étend au collège de manière moins restrictive et ne porte que sur son usage (le téléphone portable doit être éteint et rangé dans le cartable).

Michel REYNIER explique que l'objectif de la réunion de ce soir est de sensibiliser les conseillers de quartiers sur les problématiques liées à la présence des antennes relais des opérateurs de la téléphonie mobile.

Il propose de créer une commission sur ces problématiques. Elle serait composée d'élus et surtout de Conseillers de Quartiers. Ils seront accompagnés dans cette démarche par des fonctionnaires territoriaux.

Il s'engage au nom de la municipalité à prévoir un recensement précis du nombre d'antennes sur la ville. Certaines de ces antennes sont installées sur des bâtiments publics, d'autres sur des bâtiments privés ou habitations.

Il ajoute que le projet de motion pour la diminution de l'intensité magnétique des antennes relais proposé par **Jean MICHEL** au conseil municipal du 15/06/2010 ; soumis au vote, cette motion a adoptée à l'unanimité.

L'ensemble de ces propositions est retenu par les conseillers de quartiers.

Luc PALANGIE précise que l'administration municipale a décidé d'associer plusieurs fonctionnaires à la démarche proposée. La commission aura en charge le recensement du nombre d'antennes installées sur la commune. Elle sera également chargée de rechercher des solutions sur les problématiques exposées.

Il présente Annie MARTIN – GHIBAUDO, adjointe au Maire déléguée à l'hygiène et à la santé. Cette dernière s'engage à collaborer accompagnée de ses services aux travaux de la commission sur les aspects liés à son champ de compétences.

Enfin, il fait observer que **Jean MICHEL** met à la disposition des membres de la commission plusieurs documents qui facilitent l'approche de la problématique et la recherche de solutions. Ces documents seront remis aux membres du groupe de travail:

- CRIIREM (Centre de Recherche et d'Information Indépendantes sur les Rayonnements Électromagnétiques) Téléphonie mobile 12 bons réflexes à adopter pour limiter son exposition,
- Projet de motion pour la diminution de l'intensité magnétique des antennes relais présentée par Jean MICHEL en Conseil Municipal de la ville de La Seyne sur Mer,
- Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la ville de Paris et les exploitants de réseaux de téléphonie mobile (société Bouygues Télécom, la Société Française du Radiotéléphone(SFR) et la société Orange France SA),
- Arrêté de règlement général des antennes relais de la ville de Bordeaux.

Bernard TROUCHET demande aux participants qui souhaitent participer à cette nouvelle commission de s'inscrire en laissant leur coordonnées auprès de la personne chargée du secrétariat de la réunion. Il ajoute que les travaux de cette commission débiteront dans le courant du mois de septembre.

Il remercie les membres de l'assemblée pour leur participation au débat de ce soir, et félicite les intervenants qui ont apporté leur concours à la réussite de cette rencontre. Il propose de poursuivre les échanges autour d'un apéritif offert par la municipalité.

Il annonce à l'assemblée que les « fêtes de la ville » débutent ce soir. Ils invitent les participants à participer nombreux à ces manifestations festives.

La séance est levée, il est 19 h 30.